

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

n° 189-22 C

Objet : RS - Tarifs à compter du 1er janvier 2023 - Contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Lesysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Lesysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino à Raphaële Mouric - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Jimmy Bâabâa - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Micheline Myard-Dalmis à Daniel Bouchet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

délibération n° 189-22 C

objet **RS - Tarifs à compter du 1er janvier 2023 - Contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique que la direction de l'eau et de l'assainissement a actualisé et précisé la procédure de rétrocession des réseaux dans le domaine public.

Pour rappel, le contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public consiste à évaluer l'état des réseaux et ouvrages privés d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, et demander les éventuelles mises en conformité nécessaires préalables pour éviter la prise en charge financière par Grand Chambéry d'équipements anciens nécessitant des travaux de rénovation des propriétaires.

Sur sollicitation des communes, Grand Chambéry établit un diagnostic de conformité des réseaux et ouvrages privés sur la base des documents demandés aux propriétaires (plan de récolement, inspection caméra...) et des investigations complémentaires jugées nécessaires :

- inspection visuelle, manœuvre de vannes de sectionnement des appareillages hydrauliques, corrélation acoustique sur le réseau d'eau potable,
- visite pédestre avec contrôle du fonctionnement et de l'accessibilité des regards, diagnostic des postes de refoulement sur le réseau d'eaux usées et contrôle des eaux parasites,
- visite pédestre avec contrôle du fonctionnement et de l'accessibilité des regards et diagnostic des ouvrages de gestion des eaux pluviales enterrés.

A l'issue, un rapport faisant état de la situation et de prescriptions techniques de mise en conformité est établi, dans le but d'intégrer dans le domaine public des réseaux sains.

La délibération n° 191-21 C du 9 décembre 2021 approuvant notamment les tarifs du contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public, applicables au 1^{er} janvier des années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026, n'incluait pas la visite pédestre de contrôle des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Les tarifs complétés comme suit pour les contrôles des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont calés sur ceux des contrôles des réseaux d'eaux potable déjà votés pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.

Prestation		Unité	2023	2024	2025	2026
Instruction de dossier		forfait	202,00 €	206,00 €	210,00 €	214,00 €
Contrôle de réseaux d'eau potable	< 5 lots	unité	202,00 €	206,00 €	210,00 €	214,00 €
	de 5 à 15 lots	unité	404,00 €	412,00 €	420,00 €	428,00 €
	>15 lots	unité	808,00 €	824,00 €	840,00 €	856,00 €
Contrôle de réseaux d'assainissement	< 5 lots	unité	202,00 €	206,00 €	210,00 €	214,00 €
	de 5 à 15 lots	unité	404,00 €	412,00 €	420,00 €	428,00 €
	>15 lots	unité	808,00 €	824,00 €	840,00 €	856,00 €
Contrôle de réseaux d'eaux pluviales	< 5 lots	unité	202,00 €	206,00 €	210,00 €	214,00 €
	de 5 à 15 lots	unité	404,00 €	412,00 €	420,00 €	428,00 €
	>15 lots	unité	808,00 €	824,00 €	840,00 €	856,00 €
Contrôle poste de refoulement		unité	202,00 €	206,00 €	210,00 €	214,00 €
Contrôle bassin de rétention		unité	202,00 €	206,00 €	210,00 €	214,00 €

Considérant les besoins budgétaires nécessaires au bon fonctionnement du service pour la période 2023 à 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 1^{er} décembre 2022,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 6 décembre 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les tarifs des prestations ci-dessus proposés applicables au 1^{er} janvier des années 2023, 2024, 2025 et 2026.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **189-22 C**

Objet de l'acte : RS - Tarifs à compter du 1er janvier 2023 - Contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 5 - Tarification eau et assainissement

Date de l'acte : 16 décembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28607H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28607H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022